

# REGLEMENT INTERIEUR

## 2019-2020

*Afin d'assurer le bon déroulement des activités, voici quelques modalités que nous vous demandons de lire attentivement.*

### 1 - RESPECT DES LIEUX

---

Le CENTRE est un lieu privé ouvert au public les jours suivants :

<b>Mardi</b>	14 h 00 à 20 h 00
<b>Mercredi à vendredi</b>	9 h 00 à 20 h 00
<b>Samedi</b>	9 h 00 à 18 h 30
<b>Dimanche et Lundi</b>	Fermé sauf activités

Fermeture annuelle pendant les vacances de Noël.

Les vélos, scooters et voitures sont interdits dans l'enceinte du club. Un parking est réservé à cet effet. **Les chiens doivent être tenus en laisse et sont interdits dans les carrières et la salle.**

La salle devant le manège est à votre disposition les jours de cours, sauf les weekends où elle est louée. L'accès est libre afin de lire, se réchauffer ou prendre un goûter (apporté par vos soins). La vaisselle doit impérativement être rangée après utilisation. Les déchets sont mis à la poubelle en respectant le tri sélectif.

**Après les cours cavaliers doivent ranger le matériel utilisé et sous la responsabilité des enseignants, les crottins doivent être enlevés des manèges et carrières. Chaque cavalier doit avoir le souci de maintenir le centre propre et accueillant.**

### 2 – DEROULEMENT DES COURS

---

Les mineurs sont sous la responsabilité des encadrants durant leurs cours d'équitation, et un quart d'heure avant et après l'heure effective du cours. En aucun cas, le centre de Bel Air, ni les encadrants ne pourront être tenus pour responsables en cas d'accident en dehors de cette durée.

L'année d'équitation 2017-2018 débutera **le Mardi 10 septembre 2019** pour se terminer en juin 2020

Pour le bon déroulement des cours et pour la sécurité de tous, les cavaliers doivent se présenter 15 minutes avant le début des cours, après ce délai ils pourront se voir refuser l'accès au cours. N'hésitez pas à appeler pour prévenir du retard.

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

Un calendrier des cours sera communiqué à la rentrée. L'année 2019 2020 est composée de 30 séances.

### 3 – FORMALITES D'INSCRIPTION

---

**Les inscriptions** pour l'année 2019/2020 se feront sur remise de dossier avant le 23 juin 2019 pour renouvellement et à partir du 23 juin pour les nouveaux cavaliers.

**Pour être validée l'inscription doit comporter par le règlement pour l'année complète.**

*Nous ne prenons aucune inscription par téléphone.*

Les horaires sont disponibles sur le site internet.

**Le jour de l'inscription**, il vous sera demandé :

- De remplir votre fiche d'inscription
- De prendre connaissance du règlement
- D'effectuer le paiement annuel des cours par le mode et l'échéancier de votre convenance (sauf carte bancaire)

**En septembre** d'apporter un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'équitation et **pour les cavaliers qui prennent une licence compétition, le certificat doit mentionner « pratique des sports équestres en compétition »**

## 4 – PAIEMENT DES COURS

---

La licence est incluse dans le forfait annuel, pour les cours à la carte la licence est rajoutée. Le règlement peut se faire en 1 (juillet), 4 (juillet, octobre, janvier, avril) ou 12 fois selon votre convenance. Pour le règlement en plusieurs fois cette année nous vous proposons le prélèvement automatique, un formulaire est disponible.

**Pour le règlement par chèque merci de noter le nom de l'enfant au dos du chèque.  
Le paiement du forfait annuel doit être libellé à l'ordre Earl Les Chevaux du Bel Air**

**Rappel, après le début des cours, le forfait annuel ne pourra pas être remboursé sauf cas de force majeure** (notamment pour raison médicale ou déménagement).

## 5 – ABSENCES AUX COURS

---

Le planning d'attribution des poneys étant établi afin d'équilibrer leur travail sur la journée, il est important de signaler toute absence à un cours. L'agenda dans le bureau d'accueil est prévu à cet effet.

En cas d'imprévu, appelez la personne qui encadre le cours pour signaler l'absence, soit :

- Dominique au 02.99.66.90.08 (laisser un message si répondeur) ou 06.50.47.24.35

**Toute séance manquée sans préavis de 24 h ne pourra être récupérée.**

**Afin de ne pas désorganiser les groupes, 2 cours maximum sur l'année pourront être récupérés (sauf pour raison médicale : dans ce cas, un certificat du médecin devra justifier l'absence). Les cours manqués doivent être récupérés le mois suivant**

## 6 – TENUE DES CAVALIERS

---

**Le port du casque Norme **CE VG1 01.040 2014-12** est obligatoire.**

**Le centre en met à disposition pour les séances d'essai. Toutefois, il est fortement conseillé d'avoir sa propre bombe pour une question d'hygiène.**

**Le port d'un gilet de sécurité est fortement conseillé pour le terrain de cross et à l'obstacle**

Porter obligatoirement un pantalon (pas de short), plutôt style jogging, caleçon ou pantalon d'équitation.

Bottes ou boots. Les chaussures avec des gros crampons (type randonnée) sont strictement interdites.

Gants d'hiver, pas de moufles. Pour la pratique de la voltige il est préférable d'avoir des chaussures de gym.

## 7 – COMMUNICATION

---

Pour suivre la vie du club vous pouvez vous inscrire sur le groupe Facebook les chevaux du bel air ou sur le site internet [www.leschevauxdubelair.fr](http://www.leschevauxdubelair.fr)

Si vous changez d'adresse mail, pensez à nous la communiquer et si vous ne recevez pas nos emails passez nous voir.

## 8 – SECURITE

---

Les cavaliers doivent circuler au pas ou à pied dans le centre. Il est formellement interdit de fumer dans le centre sauf sur les 2 zones prévues. (À l'entrée du parking et à côté de la salle)

## 8 – APPLICATION

---

En signant l'adhésion aux CHEVAUX DU BEL AIR, vous reconnaissez avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptez les dispositions.

**Dominique**